

Promotion 2017: que faire si...?

Luxembourg, le 4 mai 2017

L'exercice "promotion 2017" est lancé. Il concerne votre performance en 2016.

Le système actuel n'est pas parfait et nous travaillons ardemment afin de l'améliorer pour les exercices futurs. Des réunions du dialogue social sont en cours afin de remédier aux failles et à certaines injustices du système telles que, par exemple la distribution des quotas entre DG et la comparaison des mérites entre collègues.

La comparaison est effectuée sur base de texte libre, sans terminologie harmonisée et précise. De plus, un nouveau critère appelé «niveau de responsabilité» a été introduit dans l'exercice depuis la réforme de 2014, mais aucune directive spécifique n'a été publiée par la DG RH pour évaluer et comparer le niveau de responsabilité des collègues !

L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg demande la réintroduction de critères objectifs devant permettre une comparaison des mérites.

En attendant, voici les principales étapes de la procédure de promotion d'avril à novembre 2017:

- Les DGs ont reçu leur "part du gâteau", appelée "quota par grade". Des "cascades", c'est-à-dire des transferts depuis les grades plus élevés vers d'autres grades sont possibles mais leur nombre est strictement limité et encadré;
- Un processus interne est actuellement en cours dans les DGs. Les managers des différentes unités transmettent aux directeurs les noms de collègues qu'ils souhaitent voir figurer dans une première liste de fonctionnaires proposés par la Commission.
- Pour faire leur choix, les DGs doivent effectuer une comparaison des mérites sur base des évaluations, en tenant compte du niveau de responsabilités (voir ci-dessus) et de l'utilisation des langues dans le travail.
- Par la suite, des délégations de représentants du personnel désignés par le CCP rencontreront les DGs et leur demanderont d'expliquer leurs intentions. Les éventuels excès, omissions ou erreurs et les situations particulières seront signalés. La liste finale des collègues proposés pour la promotion pourra alors être établie.

Cette liste sera disponible dans Sysper en principe le 19 juin dans Sysper (dossier "promotion").

Si vous êtes sur cette liste, cela veut dire que vous serez promu: Félicitations !!!

Si vous ne trouvez pas votre nom dans la liste, tout espoir n'est pas perdu. L'Union Syndicale Fédérale Luxembourg vous suggère de faire les démarches suivantes afin de défendre vos droits:

- Si vous estimez que vous auriez dû être promu, vous avez 5 jours ouvrables (hors absences justifiées) pour introduire un appel.
- Votre appel doit être factuel, concis et s'appuyer sur vos mérites tels que relatés dans votre auto-évaluation et votre évaluation, sur votre niveau de responsabilités, l'usage des langues et de travaux exceptionnels que vous auriez réalisés durant l'année 2016.
- Contactez-nous et nous vous aiderons à rédiger votre appel. Les comités de promotion (CPP) composés de représentants du personnel et de collègues de la DG HR, disposent d'un quota de 5% pour les appels.
- Les appels seront analysés en septembre pour une décision par les CPP. La publication finale des personnes promues est prévue en novembre.

Plus d'informations, consultez l'information administrative:

https://myintracomm.ec.europa.eu/hr_admin/en/appraisal_promotion/promotion/pages/exercice-2017.aspx?ln=fr

Besoin de conseils: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

Si vous pensez mériter d'être proposé à la promotion, contactez vos représentants:

BECH et T2: N. MAVRAGANIS, N. FETTAH-ZAIT	Gasperich: R. DELGADO-SAEZ, S. KARDARAS	OP: I. WOLFF, M. COLLIGNON
---	---	----------------------------------

**La solidarité est notre métier,
La défense du personnel notre mission**



**UNION SYNDICALE FEDERALE
LUXEMBOURG**

Contact: REP-PERS-OSP-USF-LUXEMBOURG@ec.europa.eu

www.usf-Luxembourg.eu



